

Newsletter de Priartem n°22 – février 2018

• 6 février 2018 : Journée sans portable

Communiqué de presse du 6 février 2018

A l'occasion de la journée sans portable Priartem et Agir pour l'environnement iront déposer à l'attention de la ministre de la santé deux portables destinés aux très jeunes enfants (à partir de 4 ans), en vente sur internet et dans bien d'autres lieux de vente et commercialisés sans la moindre référence au DAS, Débit d'Absorption Spécifique, mention pourtant obligatoire sur tout terminal radioélectrique.

Elles lui transmettront également les résultats d'un sondage exclusif réalisé à leur demande par l'IFOP qui montre une addiction des français à leur portable, addiction renforcée chez les jeunes. A la question « seriezvous en mesure d'abandonner votre portable durant 24 heures ? » 43% des personnes interrogées âgées de 18 à 24 ans répondent par la négative.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'ANSES ne cesse de recommander de réduire l'exposition des enfants aux ondes électromagnétiques. Dans le rapport spécifiquement destiné aux enfants <u>l'Agence recommande</u> même de « dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile, par exemple en étendant à ces dispositifs les dispositions réglementaires interdisant la publicité ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de quatorze ans. ».

Permettre la libre commercialisation d'objets connectés destinés à des enfants de plus en plus jeunes ne va pas dans ce sens d'autant que, population plus sensible face aux rayonnements électromagnétiques, les enfants constituent également une population plus vulnérable face aux stratégies addictives des GAFA et autres opérateurs.

Lire la suite

RETOUR PRESSE : <u>Le Parisien.fr</u> - <u>Nouvelobs.com/sante</u> - <u>Sudouest.fr</u> - <u>Notretemps.com</u> - <u>Boursorama.com</u> - <u>bfmtv.com/societe</u> - <u>la-croix.com/Famille/Education</u>

• LETTRE OUVERTE à l'attention de la Ministre de la Santé

6 février 2018 - par Priartem et Agir pour l'Environnement

Les portables explicitement destinés aux enfants doivent être interdits

Un récent reportage d'Envoyé Spécial a montré comme il était facile d'acheter sur internet ou dans certaines grandes enseignes des portables ou autres objets connectés fonctionnant en radiofréquences. Notre combat contre la commercialisation de ce type d'objets ne date pas d'hier puisque nous avons réussi à bloquer la commercialisation du Babymo en 2005, du Kiditel et du MO1 en 2007.

Nous vous demandons d'intervenir par arrêté, de toute urgence, pour interdire la commercialisation de ces objets et de tous les autres objets qui visent spécifiquement les très jeunes enfants.

Lire la suite

• Nouvelle étude sur radiofréquences et tumeurs : les preuves scientifiques s'accumulent

Dossier de presse PRIARTEM du 3 février 2018

Les nouveaux résultats de <u>la grande étude américaine du National Toxicology Program (NTP)</u> confirment que l'exposition aux radiofréquences conduit à une augmentation significative de l'incidence de tumeurs au niveau des tissus proches des nerfs dans la région du cœur (pas systématiquement liée à une élévation du niveau d'exposition), une augmentation de pathologies inhabituelles du muscle cardiaque, de lésions des tissus cardiaques chez les rats mâles et femelles. Une augmentation significative du nombre de rats et de souris présentant des tumeurs dans les autres organes à l'un des niveaux d'exposition étudiés est également rapportée : cerveau, prostate, hypophyse, glandes surrénales, foie et pancréas, sans toutefois que le lien avec les radiofréquences puisse être totalement établi à ce stade. Des dommages à l'ADN ont également été constatés, avec de fortes variabilités entre individus.

Lire la suite

• Courrier adressé à Cédric Villani député et vice-président de l'<u>OPECST</u> (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) 1 février 2018

Le 14 décembre 2017 la table-ronde consacrée aux impacts sanitaires des compteurs communicants, n'a pas permis l'ouverture d'un véritable débat entre l'ensemble des parties prenantes, de nombreux refus du monde associatif et en ce qui concerne notre association, nous n'avons tout simplement pas été invités. Il est vrai que si nous avions été présents nous aurions pu répondre à un certain nombre de contrevérités tenues lors de ce débat, notamment dans la partie de celui-ci qui portait sur les effets sanitaires. Votre attention, dans votre conclusion, à la situation des personnes électrosensibles nous incite à penser que ce volet sanitaire du dossier Linky vous intéresse et nous souhaitons pouvoir vous rencontrer afin de revoir un certain nombre des déclarations tenues lors de cette table ronde, notamment par le représentant de l'ANSES.

Lire la pièce jointe : Linky - lettre a Cedric Villani.pdf

• Questionnaire Reliance pour la création d'un espace de co-working pour personnes sensibles aux ondes

Collectif des Electrosensibles de France, 19 janvier 2018

Nous avons le plaisir de relayer un questionnaire (en pièce jointe), dans le cadre d'un projet local, intitulé Reliance, initié autour d'une personne électrosensible encore en activité professionnelle, et soutenu par la Fondation de France.

Ce questionnaire vise à mieux cerner les attentes et besoins autour des questions liées au travail, à l'hébergement des personnes sensibles aux ondes, car il s'agirait de coopérer avec une commune, implantée sur un territoire rural, sobre en champs électromagnétiques, à moins de 1 heure de Lyon, Grenoble et Chambéry en proposant un lieu de Coworking sécurisé au niveau des CEM, comprenant un espace permettant une connexion adaptée. Ce lieu leur permettra de poursuivre leur activité professionnelle dans un espace ouvert sur le local, confortable et convivial, encourageant rencontres et échanges. En même temps, le projet proposera une sélection de lieux d'hébergement et de restauration, s'appuyant sur les ressources locales, type chambre ou table d'hôte, qui s'engagent sur une charte d'accueil compatible avec la sensibilité aux ondes.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous remercions de bien vouloir répondre le plus rapidement possible (voir PJ), et de le relayer aux personnes qui pourraient être concernées.

• Participez à la consultation pour la simplification du parcours administratif des personnes en situation de handicap

Un adhérent nous signale la consultation mise en place dans le cadre d'une mission demandée par le Premier Ministre, visant à simplifier la vie des personnes handicapées. Si on peut s'étonner de la nature de cette consultation, sous forme de témoignages individuels, quand on sait depuis combien de temps les associations du domaine se battent pour faire progresser les droits des personnes, on peut aussi se dire c'est une bonne occasion de faire connaître les situations de handicap que génère l'électrosensibilité, encore très largement méconnues et rarement prises en compte.

PRIARTEM participera à cette consultation mais nous invitons tous ceux qui le souhaitent à déposer leurs témoignages. Attention, créez un compte, utilisez un pseudo et anonymisez vos propos le plus possible car les témoignages sont publics. Vous avez jusqu'au 9 mars pour les poster.

Voici la liste des questions pour vous permettre de préparer vos contributions : https://www.egalite-handicap.gouv.fr/liste-des-questions-en-falc-facile-lire-et-comprendre

Pour être mieux informés, si vous ne l'avez pas encore fait, adhérez à Priartem.

PRIARTéM - Association Loi de 1901 5, Cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 Paris Tél : 01 42 47 81 54 http://www.priartem.fr